

**VILLE D'EU**  
**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

**Délibération N° 2025/144/DEL/5.3**  
**Séance du 23 JUIN 2025 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le 23 juin, à 19 h 15, se sont réunis à la salle du Carrosse, les membres du Conseil municipal de la Commune de EU, sous la présidence de M. Michel BARBIER Maire en session, par suite de la convocation faite par Monsieur le Maire dans le délai voulu par la loi.

**Présents :** M. BARBIER Michel, Mme BRIFFARD Claudine, M. GODEMAN Sébastien, Mme DUJEANCOURT Anne, M. LLOPEZ Laurent, Mme INZANI Béatrice, M. MARTIN Jean-Marie Adjoint, Mme DUNEUFGERMAIN Thérèse, Mme DOUDET Catherine, M. BOSCHER Emmanuel, M. SEIGNEUR Pascal, M. DANJEAN Laurent, Mme ROCHE Karine, Mme CHAVES Hélène, M. VASSELIN Julien, M. RUELLOUX Samuel, M. ADAM Hervé, Mme VANDENBERGHE Isabelle, M. ACCARD Stéphane, M. DUCHAUSSOY Joël, M. MANGEON Stéphen, M. NORBERT Jean, Mme GAOUYER Marie-Françoise.

formant la majorité des membres en exercice.

**Absents représentés :** Mme FIRION Isabelle par M. DANJEAN Laurent, Mme DELVAL Isabelle par M. ADAM Hervé, M. CARBONNET Yann par Mme INZANI Béatrice.

**Absents :** M. DENEUFVE Gilbert, Mme BOUQUET Marie-Odile, Mme THERIN Aurélie.

**Le secrétariat a été assuré par :** M. RUELLOUX Samuel.

|                                   |                                    |
|-----------------------------------|------------------------------------|
| Date de convocation : 17/06/2025  | Nombre de Membres en exercice : 29 |
| Nombre de Membres présents : 26   | Nombre de pouvoirs : 3 Absents : 3 |
| Nombre de suffrages exprimés : 26 | Votes pour : 26                    |
| Votes Contre : 0                  | Abstention : 0                     |

**Objet : CONSEIL PORTUAIRE – DESIGNATION DES MEMBRES**

Le mandat des membres du Conseil portuaire du port du Tréport a expiré le 22 novembre 2024. En conséquence et conformément à l'article R 5314-24 du code des Transports, il convient de procéder au renouvellement des mandats des membres du Conseil portuaire pour une période de cinq ans.

Ainsi, en application de l'article R5314-14.3° du code des Transports, le Conseil municipal de Eu est invité à désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant pour siéger au conseil portuaire du Tréport.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité nomme les membres suivants :

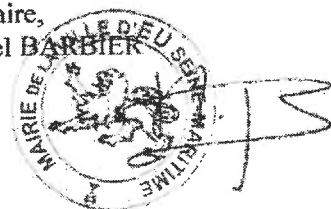
- Titulaire : M. BARBIER Michel
- Suppléant : M. GODEMAN Sébastien

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Fait et délibéré en séance

Le Maire,

Michel BARBIER



Le secrétaire de séance,  
Samuel RUELLOUX